



Communiqué d'informations du déroulement de l'Assemblée Générale de la Société Française de Casinos.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le gouvernement a pris par ordonnance en date du 25 mars plusieurs dispositions pour simplifier et adapter les règles de convocation, d'information, de réunion et de délibération des assemblées générales. Leur objectif : « faire face aux conséquences de la propagation du covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ».

Ces dérogations temporaires, applicables aux assemblées tenues à compter du 12 mars 2020 et jusqu'au 31 juillet 2020, font l'objet d'une communication du ministère de l'Economie et des Finances. Elles visent à permettre aux organes des entités concernées de continuer d'exercer leurs missions malgré les mesures de confinement et ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement de ces entités.

En conséquence, les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance, avant assemblée générale, à savoir en votant par correspondance (envoi internet) via un formulaire de vote disponible en téléchargement sur le site corporate de la Société Française de Casinos.

CONSULTATION DES DOCUMENTS :

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de Commerce pourront être consultés sur le site de la société. <https://www.casinos-sfc.com/informations-financieres-societe-francaise-de-casinos/>

Une demande d'envoi des documents par courriel peut être fait le cas échéant.

QUESTIONS DIVERSES :

Les questions diverses doivent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : carlos.ubach@casinos-sfc.fr

Les questions et réponses seront consultables sur le site internet de la Société Française de Casinos.



VOTES PAR CORRESPONDANCES :

Le bulletin de vote est téléchargeable à partir du site internet de la société.

Les votes devront être adressés par voie électronique au moins trois jours avant la date de l'assemblée générale à l'adresse suivante : carlos.ubach@casinos-sfc.fr

RESULTAT DES VOTES :

Le résultat des votes sera consultable sur le site internet de la société le lendemain de la tenue de l'assemblée générale.